



## COMMUNE DE SAMMARÇOLLES

Mairie de Sammarçolles

2 rue de l'église

☎ 05 49 98 08 25

📠 05 49 98 64 07



[contact@sammarcolles.fr](mailto:contact@sammarcolles.fr)

Site internet [www.mairie-sammarcolles.fr](http://www.mairie-sammarcolles.fr)

## DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Comment réagir ?  
Prévenir pour mieux agir  
Connaître pour mieux maîtriser

## DOCUMENT A CONSERVER



*Vue aérienne du bourg janvier 2016*

## SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL DU MAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>LE RÔLE DES AUTORITÉS .....</b>	<b>5</b>
<b>LES RISQUES MAJEURS .....</b>	<b>6</b>
RISQUE INONDATION .....	7
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	10
RISQUE CLIMATIQUE .....	13
RISQUE SISMIQUE .....	16
RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES .....	19
RISQUE NUCLÉAIRE .....	21
<b>LES ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLES.....</b>	<b>23</b>
<b>L'ALERTE.....</b>	<b>24</b>
TROUSSE D'URGENCE .....	25
NUMÉROS UTILES.....	25
SITES INTERNET UTILES.....	25

# EDITORIAL

## PREVENIR ET INFORMER

Madame Monsieur

Il est de mon devoir d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population de Sammarçolles au regard des risques majeurs connus.

Chacun d'entre nous doit pouvoir appréhender le risque, réagir, se mobiliser et surtout être solidaire.

Le conseil municipal a donc validé le DICRIM par délibération du 22 novembre 2018

L'objet de ce document est de recenser et de vous informer de tous les risques naturels ou industriels existants sur notre territoire, conformément aux textes réglementaires suivant :

- L'article L.125-2 du code de l'Environnement,
- Les articles R.125-9 à 14 du code de l'Environnement modifiés par le Décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 - art. 2, le Décret n°2007-397 du 22 mars 2007 - art. 9 et le Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 18.

Ce document énonce de manière très claire les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger.

Vous trouverez en dernière page les numéros qu'il faut appeler en cas d'urgence.

Grâce à la collaboration de tous, nous pourrons gérer au mieux de tels évènements si nous respectons les consignes énoncées dans ce document. Je vous conseille de le conserver précieusement.

Le maire  
ARCHAMBAULT William

Les risques majeurs auxquels la commune de Sammarçolles peut être soumise sont :

### Risques majeurs naturels

- Inondations
- Mouvements de terrains
- Sismicité
- Climatiques

### Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses
- Nucléaire

## **LE ROLE DES AUTORITES**

### **Une gestion globale et partagée du risque**

#### **L'ETAT**

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
- Élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- Organise les plans de secours dans le département notamment l'organisation de la réponse à la sécurité civile (plan ORSEC).
- Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

#### **LA COMMUNE**

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- Informe les citoyens au moyen du document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).
- Élabore le plan communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise.
- Gère la crise en déclenchant le PCS.

#### **LE SDIS**

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

#### **LES ECOLES**

- Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

### **LES RISQUES MAJEURS**

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population sur les risques naturels et technologiques recensés dans la commune et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Ce document a été réalisé à partir du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) réalisé et adopté par le préfet de la Vienne. Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire (ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance), ce sont les documents d'urbanisme (POS/PLU) ou les déclarations d'état de catastrophe naturelles qui le sont.

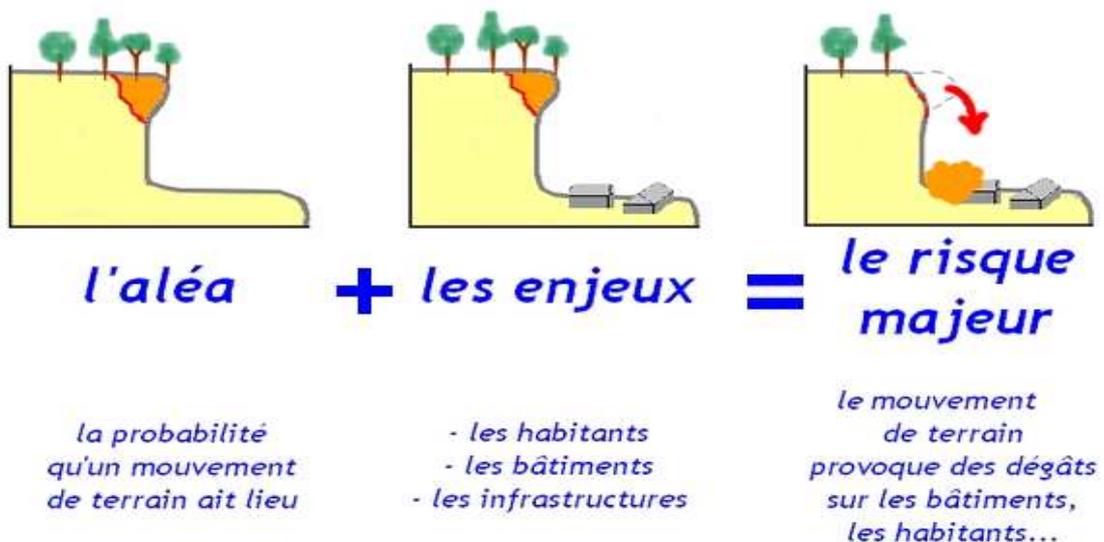
Un **risque majeur** s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence d'un **aléa**.

Deux critères caractérisent le risque majeur.

- Une faible fréquence qui rend l'homme et la société d'autant plus enclins à l'ignorer.
- Une énorme gravité faisant de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles.

- Les risques naturels : inondation, mouvements de terrain, sismique, feu de forêt, climatique, (avalanche, volcanique).
- Les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- Les risques transports de matière dangereuse sont des risques qui varient en fonction des produits acheminés et de l'endroit où se développe l'accident.





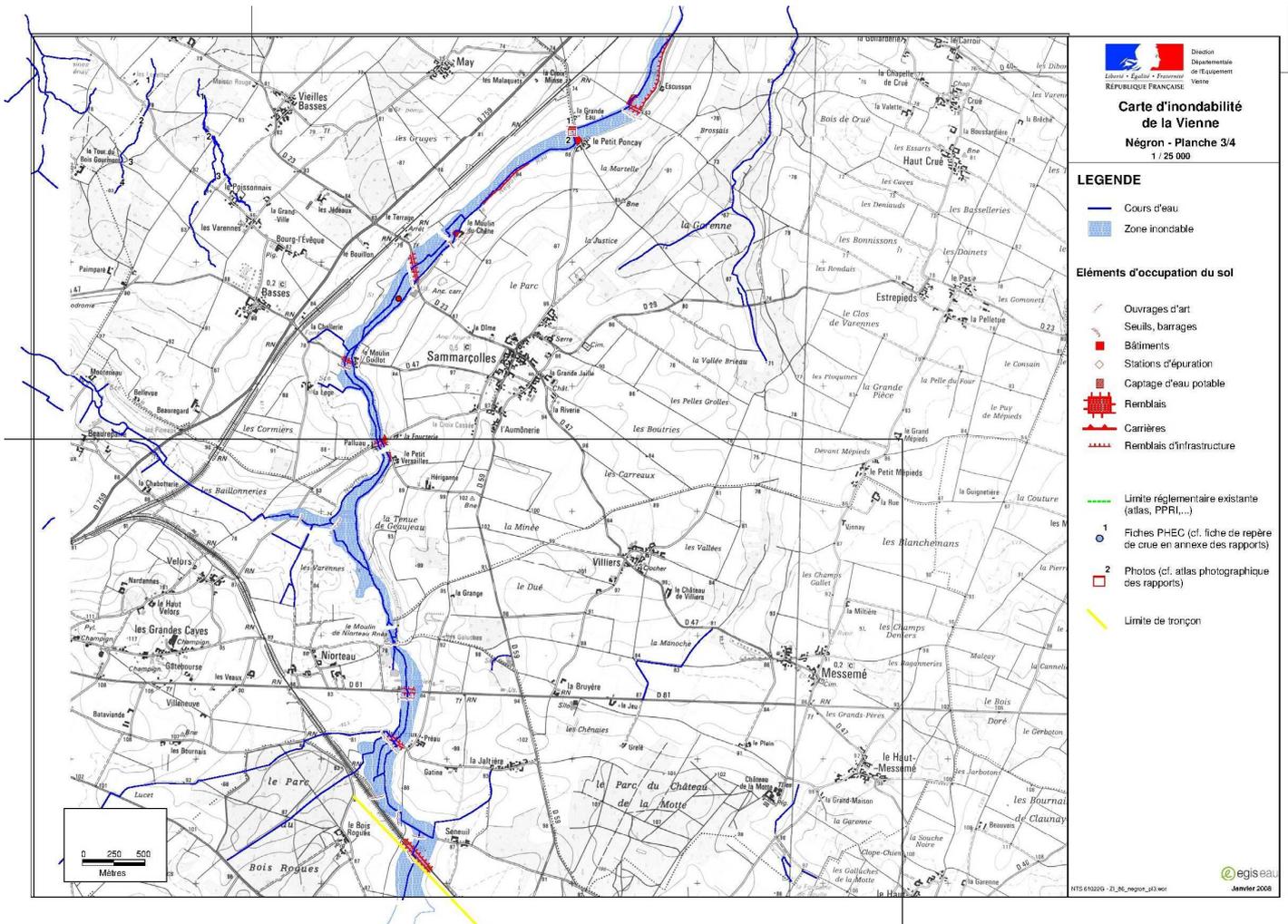
inondation lente

## RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone par des hauteurs d'eau variables

### Situation

La commune de SAMMARÇOLLES est concernée par l'Atlas de Zone Inondable (AZI) le Négron (cours d'eau secondaire) atlas consultable en mairie (diffusion du 21/01/2008)



Des crues ont eu lieu en 1979 - 1999 - 2013 sur le territoire de la commune de Sammarçolles



Mesures prises par la commune

Prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme  
(carte communale du 26 septembre 2005)

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, consultation de l'atlas en mairie

✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

**Repère des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)**



Les repères de crue sont des marques officielles qui permettent de maintenir la mémoire du risque. Ils matérialisent par une inscription le niveau de la crue et sa date. La commune doit en apposer en lieux stratégiques à proximité des zones touchées (Article L635-3 du code de l'Environnement et décret du 14 mars 2005 et du 16 mars 2006). Ces repères doivent être visibles, lisibles et librement accessibles au public.

Pour la commune un repère des plus hautes eaux connues est implanté : Village d'estrépieds (RD 23 sens « bourg de Sammarçolles vers Ceaux-en-Loudun » à droite sur le muret en face de l'habitation n° 1

Les crues font l'objet d'une surveillance via un réseau de stations automatiques de mesures de niveaux d'eau et des **prévisions localisées**. Chaque jour un bulletin d'information est actualisé et consultable sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ou par téléphone 0825 15 02 85, toutefois *le Négron* n'est pas un cours d'eau suffisamment important pour figurer dans ces bulletins.

-  Situation normale, pas de vigilance particulière requise.
-  Risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  Risque de crues importantes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des personnes et des biens,
-  Risque de crues majeures rare et catastrophique avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

## ✓ Les consignes de sécurité

### Faire en cas d'alerte



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Montez aux étages supérieurs.



Coupez le gaz et l'électricité.

### Ne pas faire pendant l'alerte



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
<p>Informez-vous en mairie ou à la préfecture Prévoyez les gestes essentiels, obturez les entrées d'eau (portes soupiraux, évents...) Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux. Rehaussez objets et mobiliers. Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.</p>	<p>Tenez-vous informé de la montée des eaux Ne prenez pas l'ascenseur. Ne vous engagez pas sur une voie inondée. Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers. N'évacuez qu'à la demande des autorités.</p>	<p>Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible. Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche. En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>



## RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



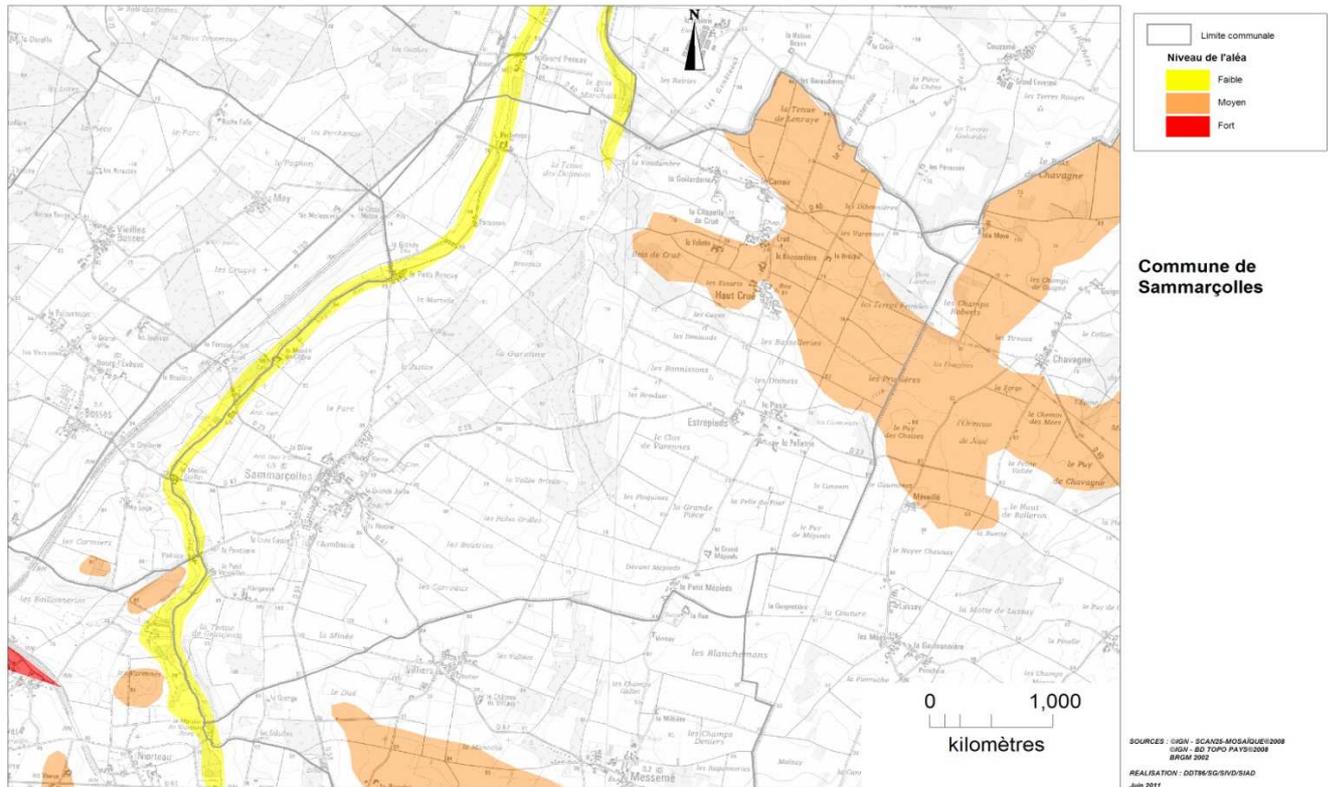
### Situation

La commune de SAMMARÇOLLES est concernée par deux types de mouvements de terrain

Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.  
Niveau d'aléa : moyen sur certains secteurs de la commune

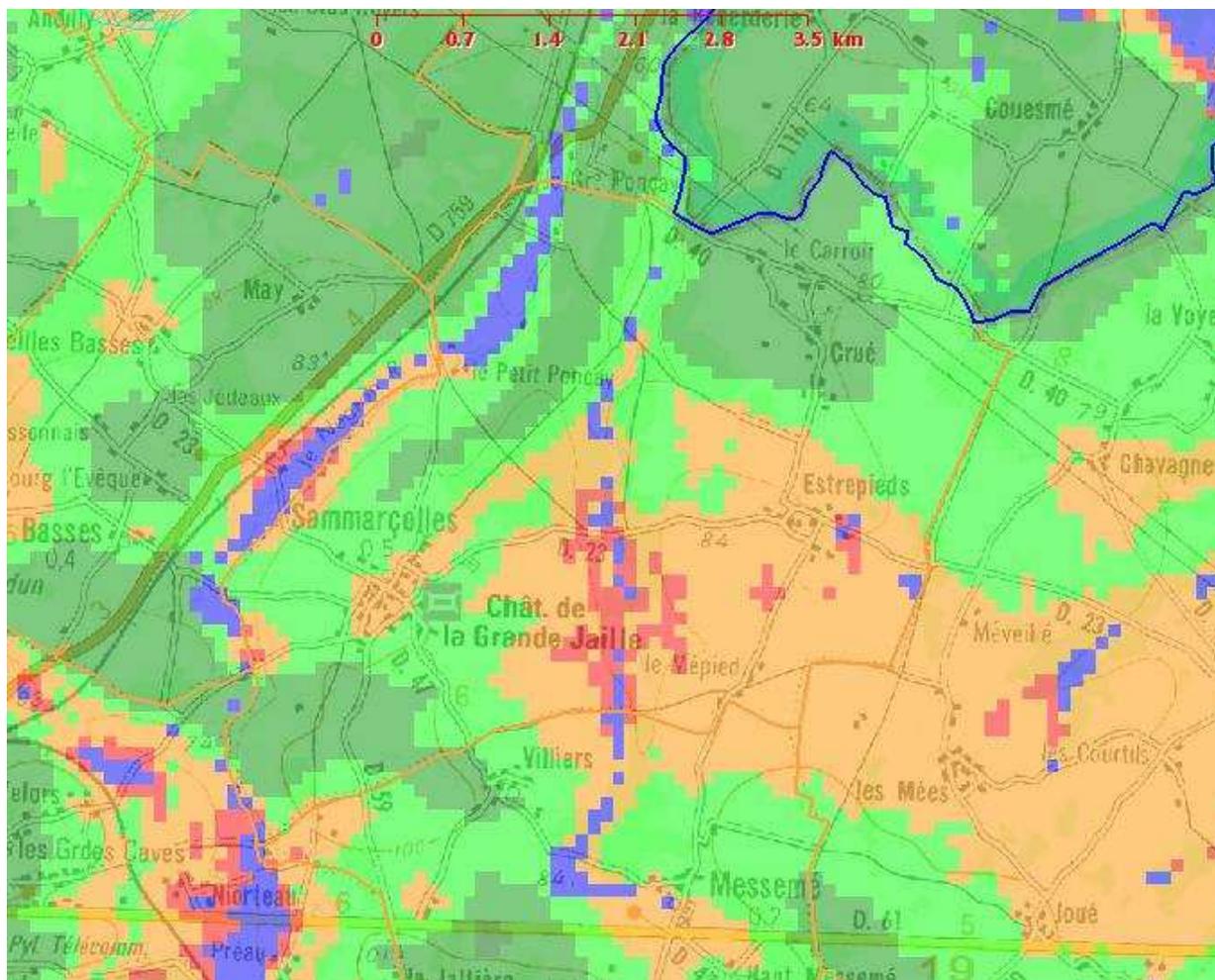


### Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux



Mouvements suites à remontées de nappe phréatique  
Zone de sensibilité : moyenne à forte

Cartographie « remontée de nappes phréatiques »



-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé

### Cavités

2 cavités identifiées (effondrement) :

- devant le n° 10 rue de l'aumerie en 2003
- devant le n° 7 rue de l'aumerie en 2009
- devant le n°5 rue du moulin guillot en 2017)

### Mesures prises par la commune

Information en consultant les sites spécialisés suivant :

Sur les mouvements de terrain : <http://www.bdmvt.net>

Sur les cavités souterraines : <http://www.bdcavite.net>

Sur le retrait-gonflement des argiles : <http://www.argiles.fr>

Dépliant d'informations sur les consignes de construction en mairie

## Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

### Alerte

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte	
 <p>Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz</p>	 <p>N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</p>	 <p>Ne stationnez pas sous les lignes électriques.</p>
 <p>A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.</p>	 <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.</p>	
	 <p><u>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</u> Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.</p>	

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
Informez-vous en mairie ou à la préfecture.	Éloignez-vous au plus vite. Ne revenez pas sur vos pas. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.	Informez les autorités compétentes. Mettez-vous à la disposition des secours. En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

**si vous avez connaissance (cartes anciennes, textes...), de l'existence d'anciennes mines, cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements de terrain, veuillez en informer immédiatement la mairie.**



## RISQUE CLIMATIQUE

L'aléa climatique est un événement d'origine météorologique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux. Les aléas peuvent être soit des évolutions tendanciellles, soit des extrêmes climatiques (Augmentation des températures, ou sécheresse par exemple).



### Le risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une **perturbation atmosphérique**, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents (89 km/h et plus). Elle se traduit par des vents très forts et des précipitations abondantes.



*Tempête février 2010 dégâts sur éclairage public à Sammarçolles*



### Le risque canicule

Une canicule est une période de **forte chaleur** qui perdure de jour comme de nuit pendant au moins 72 heures consécutives, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue.



### Le risque grand froid

C'est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. Les périodes de grand froid peuvent être à l'origine d'autres phénomènes aux effets dangereux : la neige et le verglas qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.



*Neige à Sammarçolles en février 2018*

## ✓ les mesures d'information et de prévention

Pour les risques météorologiques, Météo-France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux, exemple du 27 février 2010. Elle est disponible sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou au 05 67 22 95 00.

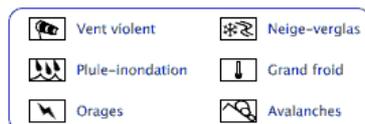
### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

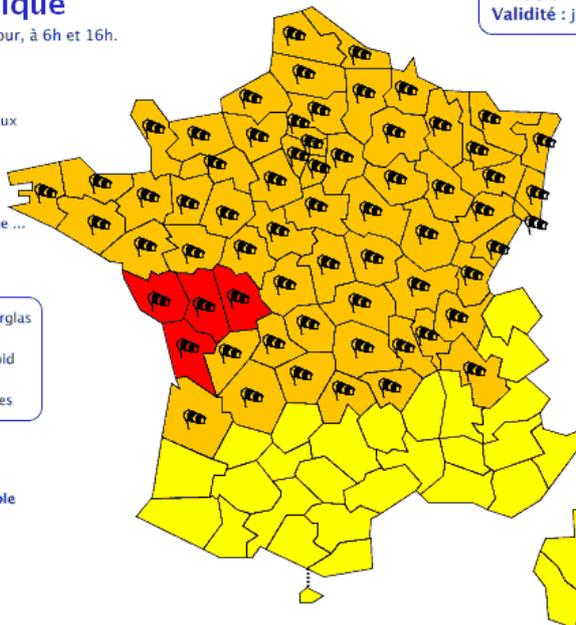
Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00

Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du **Ministère du Développement durable**



Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

#### Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange).– Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.– Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.– Evitez les abords des cours d'eau.– Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.– Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

## ✓ Les mesures de sécurité en cas de tempête

### Faire en cas d'alerte



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz



Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Evitez de prendre votre voiture.



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques.



En cas de tempête, de précipitations et de vents violents : surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

### AVANT :

Informez-vous en mairie ou à la préfecture.  
Prévoyez les gestes essentiels, rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés...

### PENDANT :

Informez-vous du niveau d'alerte.  
Débranchez les appareils électriques et antenne de télévision.

### APRÈS :

En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## ✓ les mesures de sécurité en cas de fortes chaleurs

Faire en cas d'alerte		Ne pas faire pendant l'alerte	
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz		Rafrâchissez vous Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
	Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures. Restez au frais.		Buvez régulièrement même sans soif et continuez à manger.
	Fermez les volets, les fenêtres et les portes.		Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.
			Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
			Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs.	Si vous sortez, restez à l'ombre, portez un chapeau. La nuit ouvrez fenêtres et volets, en provoquant des courants d'air. Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.	En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## ✓ les mesures de sécurité en cas de grand froid

Faire en cas d'alerte		Ne pas faire pendant l'alerte	
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
	Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.		Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.
	Fermez les volets, les fenêtres et les portes.		Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.
			Évitez de prendre votre voiture.
			Ne stationnez pas sous les lignes électriques.

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
Protégez les installations contre le gel. Faites vérifier vos chaudières et chauffages, régulièrement avant les périodes hivernales.	Évitez l'exposition prolongée et les efforts. Veillez à porter un habillement chaud et sec. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Signalez votre départ et votre destination à des proches.	En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



## RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie. Il se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

### Le risque sismique

C'est un mouvement naturel du sol qui débute brusquement et dure peu, il est précédé ou suivi d'une série de séismes moins forts que l'on appelle des précurseurs ou répliques.

Il existe des signes avant-coureurs qui annoncent d'éventuels séismes :

- variation du champ magnétique local,
- augmentation de la circulation des eaux souterraines,
- diminution de la résistance des roches,
- légères déformations de la surface du sol.

✓ **Sammarçolles se situe dans la zone 3 d'aléa modéré.**

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 redéfinit le zonage sismique en adoptant une approche probabiliste pour définir les zones.

Derniers séismes significatifs recensés.

Date	Heure	Choc	Localisation épiscopale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épiscopale	Intensité dans la commune
8 Juin 2001	13 h 26 min 53 sec		BOCAGE VENDEEN (CHANTONNAY)	PAYS NANTAIS ET VENDEEN	5	3
5 Avril 1885	5 h		BOCAGE VENDEEN (BRESSUIRE ?)	POITOU	5	3,5
14 Septembre 1866	5 h 10 min		BRENNE (AZAY-LE-FERRON)	BERRY	7	

### ✓ **les mesures d'information et de prévention**

Le tremblement de terre est un phénomène brutal, aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Une réglementation et une sensibilisation renforcée, des maîtres d'ouvrage publics et privés, ont été mises en place, des règles de construction parasismiques sont imposées aux équipements, bâtiments, maisons d'habitation et installations depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 (articles 563-1 à 8 du code de l'environnement).

□

## ✓ les consignes de sécurité

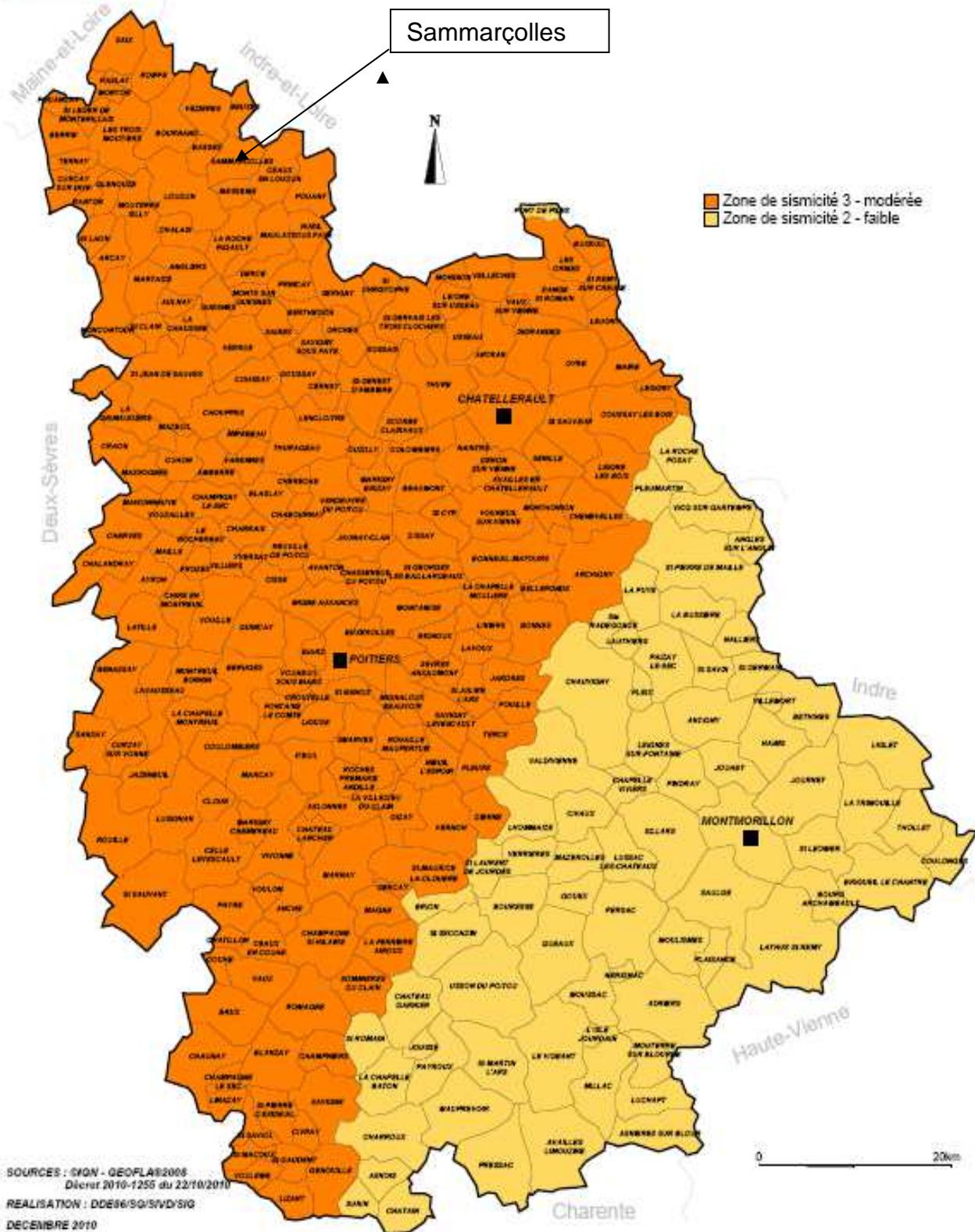
Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte
 <p>Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz</p>	 <p>N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.</p>  <p>Ne stationnez pas sous les lignes électriques.</p>
 <p>A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.</p>	 <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.</p>
 <p>Dans un bâtiment abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide, éloignez-vous des fenêtres. Ne prenez pas l'ascenseur.</p>	 <p><u>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</u> <u>Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.</u></p>

AVANT :	PENDANT :	APRÈS :
<p>Informez-vous en mairie ou à la préfecture. Repérez les points de coupure gaz, eau, électricité. Fixez les appareils et les meubles lourds.</p>	<p>A l'intérieur, ne récupérez que les objets de premières nécessités. Évacuez le bâtiment par l'escalier. Éloignez-vous des constructions le plus possible. Réfugiez-vous dans un lieu plus sécurisé. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé. N'allumez pas de flamme.</p>	<p>Après la première secousse méfiez-vous des répliques, il peut y avoir d'autres secousses. Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas d'ensevelissement manifestez-vous en frappant sur les parois. En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>



# Zones de sismicité dans la Vienne

## Applicables au 01/05/2011



Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010



## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs, radioactifs ou corrosifs**.

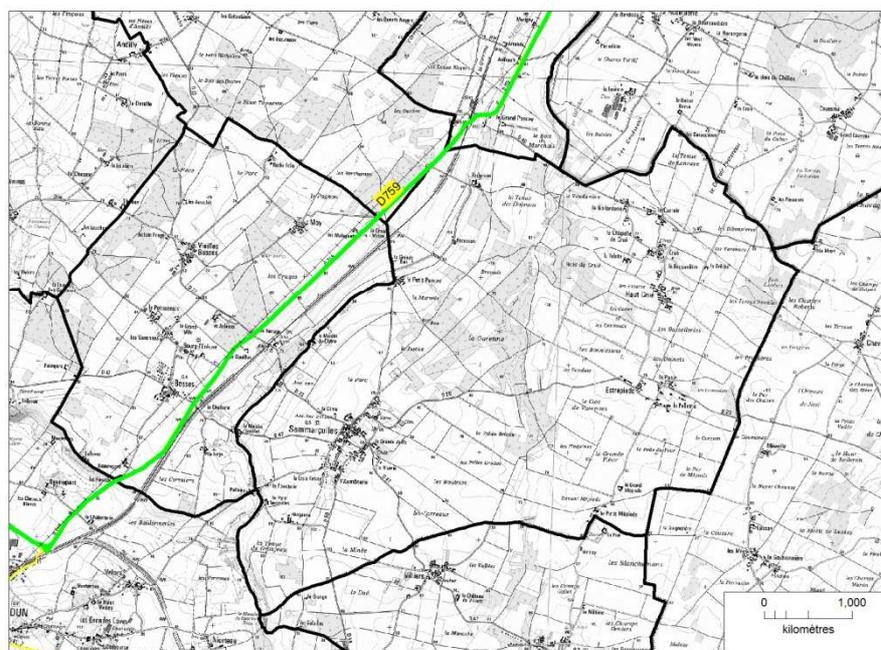
## SITUATION

La commune de SAMMARÇOLLES est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue sur la RD 759 : cartographie ci-dessous.



### Transport de matières dangereuses

Commune de Samarçolles



SOURCES : ©IGN - SCAN25000  
BDTOPO 2008  
RMC/CARTORISQUE  
REALISATION: DDT86/SG/SVD/SIAD  
Juin 2011

## MESURES PRISES

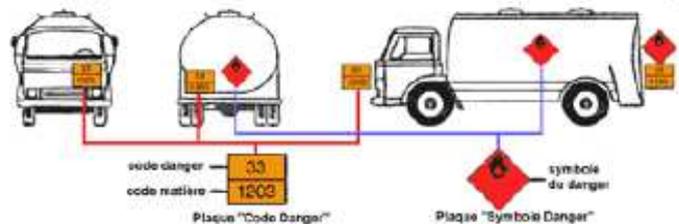
- **Réglementation rigoureuse** spécifique au transport de matières dangereuses
- **Réglementation de la traversée de la commune**
- **Identification et signalisation des produits transportés,**
- **Plan de Secours Spécialisé TMD** réalisé par le Préfet
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p><b><u>Si vous êtes témoin</u></b> </p> <p><b><u>Donnez l'alerte</u></b> (pompiers 18 ou gendarmerie 17) en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lieu exact,</li> <li>- si possible le code danger (voir ci-dessous)</li> <li>- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ou de risque imminent pour leur vie</li> <li>- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent</li> </ul> <p><b>Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.</b> <b><u>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</u></b></p>	<p><b>Si l'alerte</b> a été donnée (par la sirène mobile, les services de secours, ou autre) : selon consignes</p> <p><b>1 - Mettez-vous à l'abri</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- restez chez vous ou rentrez dans le</li> <li>- bâtiment le plus proche</li> <li>- fermez les portes et les fenêtres</li> <li>- arrêtez les ventilations</li> </ul> <p><b>Ou Mais</b> <b>2 - Éloignez-vous</b> <b>Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</b></p> <p><b>3-Écoutez la radio ou la télévision</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- France Inter GO (162 kHz, 1 852 m)</li> <li>ou FM (93.8 MHz)</li> <li>- France Bleu Poitou (106,4 FM)</li> <li>- France3 Poitou-Charentes</li> </ul>	
<p> <b>Ne fumez pas</b> <b>Ne provoquez ni flamme ni étincelle</b></p>	<p> <b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b></p>	<p> <b>Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte</b></p>

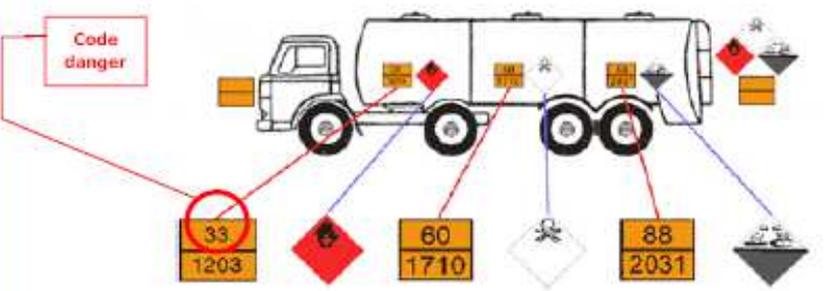
**COMMENT ET OU REGARDER POUR REPERER UN OU PLUSIEURS CODES DANGER ?**

**Un seul produit dans une citerne mono cuve (ou multi cuve)**



- plaque "code danger" à l'avant et à l'arrière du camion,  
- plaque "symbole danger" sur les côtés et à l'arrière de la cuve.

**Plusieurs produits différents présentant des dangers différents**



- plaque "code danger" vierge à l'avant et à l'arrière,  
- plaque "code danger" sur la cuve contenant le produit,  
- plaques "symbole danger" à l'arrière et une sur la cuve contenant le produit.

Retrouver les différents codes danger sur le site : [www.forum-pompier.com](http://www.forum-pompier.com)



## RISQUE NUCLÉAIRE

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement



Quels sont les risques dans la commune de SAMMARÇOLLES :

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radio-actifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les confiner. Les accidents peuvent intervenir lors du transport de matières radio-actives par route, rail voire avion, lors d'utilisations médicales ou industrielles ou en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire industrielle.

Un centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) est implanté à Civaux sur la rive gauche de la rivière la Vienne, à 15 km au sud de Chauvigny et 8 km au nord de Lussac-les-Châteaux. Cependant, il existe d'autres centrales nucléaires réparties sur tout le territoire français, par exemple à Chinon très proche du nord du département de la Vienne et par conséquent de la commune de Sammarçolles.

La commune de Sammarçolles, peut être concernée par un accident nucléaire notamment lors de conditions météorologiques défavorables.

L'accident nucléaire peut se manifester par une explosion, un incendie, et/ou un dégagement toxique.

L'exposition peut être externe ( dépôt sur la peau) ou interne ( pénétration dans l'organisme par la peau, le système respiratoire ,inhalation, ou digestif ,ingestion).

### MESURES PRISES

Le plan d'urgence interne (PUI) établi par l'industriel qui a pour but de traiter l'événement sur le site ;

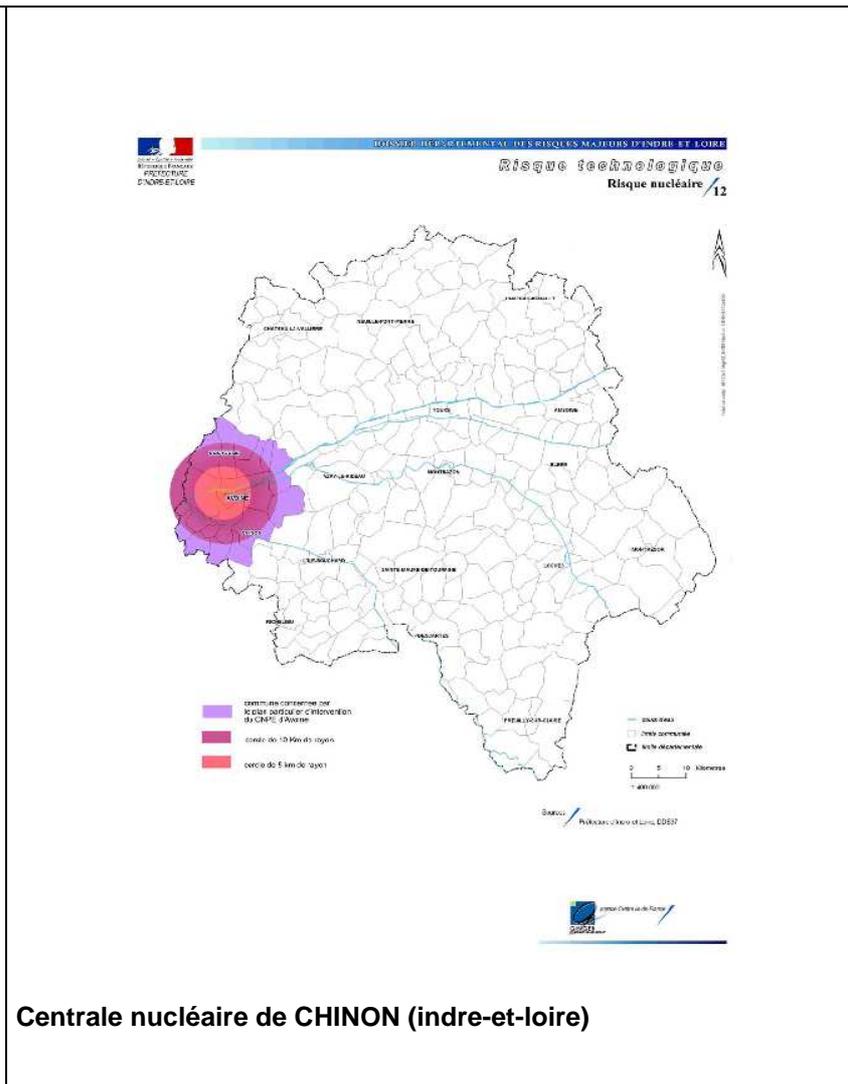
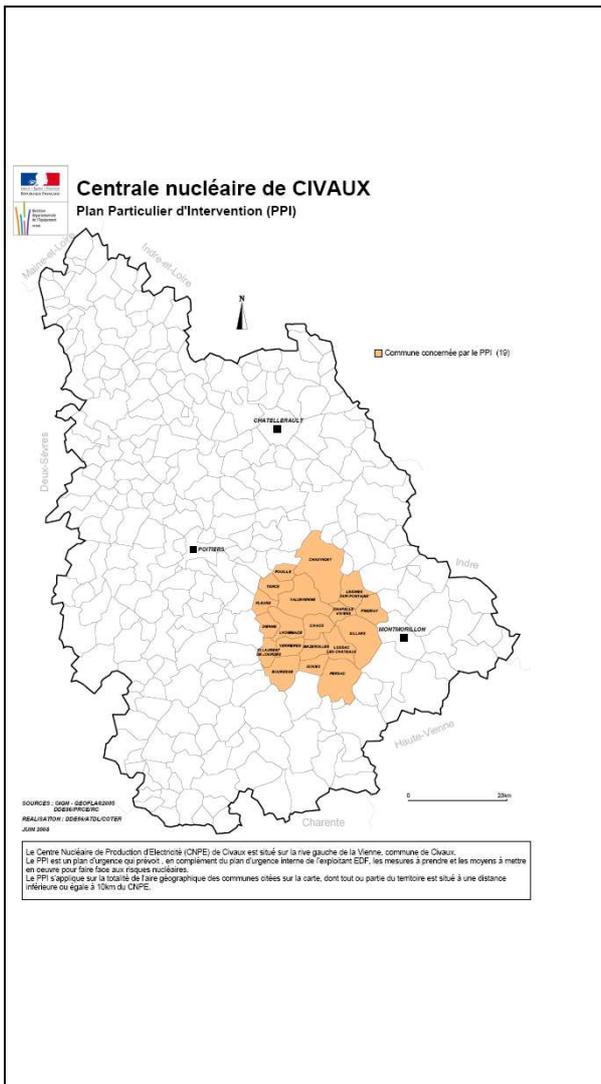
Le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Civaux, approuvé par le préfet qui a pour but de protéger les populations et l'environnement proches de la centrale ;

Le plan départemental de distribution de comprimés d'iode stable à la population, établi par la préfecture dans le cadre de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) ;

Le plan communal de distribution de comprimés d'iode stable rédigé par le maire dans lequel figure les lieux de distribution ;

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) rédigé par le chef d'établissement scolaire qui prévoit la prise en charge des enfants

# SITUATION



 <p><b>1-Mettez-vous dans l'abri le plus proche, ne restez pas dans un véhicule, fermez et calfeutrez portes et fenêtres, arrêtez les ventilations, coupez le gaz</b></p>	 <p><b>2-Écoutez la radio ou la télévision ( respectez les consignes données par les autorités)</b> France Inter GO (162KHz) ( 102.7 FM châtellerault ou 93.8 FM Parthenay) France Bleu Poitou (106.4 FM)</p>
<p><b>3- Suivez les consignes</b></p>	
 <p><b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge</b> <b>Ne prenez pas votre véhicule</b></p> <p><b>Allez chercher les comprimés d'iode à et ingérez-les (uniquement si les autorités en donnent l'ordre)</b></p>	 <p><b>Ne téléphonez pas</b> Libérez les lignes pour les secours</p> <p><b>Sur ordre d'évacuation, rassemblez dans un sac vos affaires indispensables et dirigez-vous vers le centre de regroupement de la commune.</b></p>

Fin de l'ALERTE donnée par la sirène :  son continu de 30 secondes (voir page 5).

VOUS POUVEZ SORTIR et CONSOMMER les provisions entreposées chez vous, ainsi que l'eau du robinet, mais attendre l'autorisation des autorités pour cueillir les fruits et légumes du jardin.

## **Sammarçolles**

### **Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle**

<b>Type de catastrophe</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le JO du</b>
<b>Inondations et coulées de boue</b>	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	27/02/10	01/03/10	01/03/10	02/03/10

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

[ce que vous devez retenir pour vous protéger efficacement](#)

L'ALERTE sera donnée par la sirène de la commune, activée par le directeur du centre.

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

### Les différents moyens de diffuser l'alerte à Sammarçolles :

Messages diffusés par des véhicules pourvus de haut-parleur ou porte voix

Porte-à-porte réalisé par les agents et/ou élus communaux.

Alerte par cloches (tocsin de l'église).

Système téléphonique pyramidal.

Pour être informé de l'évolution de la crise écoutez les messages à la radio ou à la télévision.

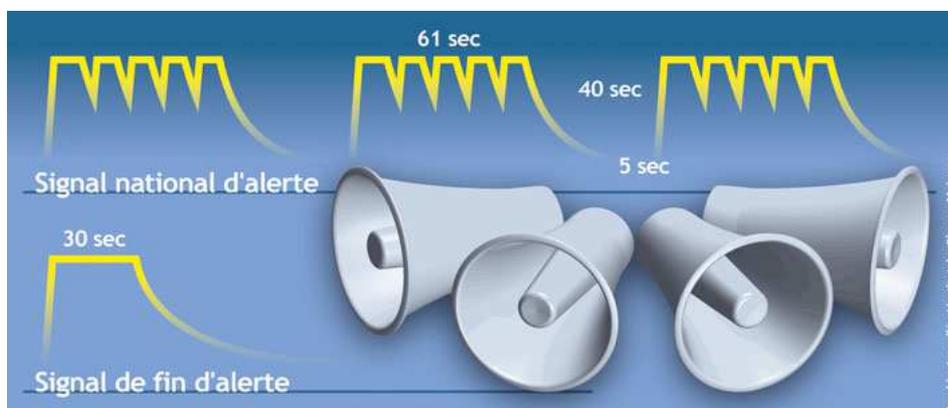
Système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Cette application gratuite, développée par les services de l'État, pour alerter la population en cas de risque majeur ou d'attentat est téléchargeable sur les smartphones via « apple store » et « google play ». Elle délivre des conseils comportementaux et des consignes à respecter. Il est possible d'enregistrer jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) pour cela l'utilisateur doit accepter d'être géolocalisé. De plus l'application délivrera les messages de vigilance associés à ces risques.



Pour information.

### [Le signal national d'alerte \(SNA\)](#)



## TROUSSE D'URGENCE

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composé de :

- Vos papiers et un peu d'argent
- Une trousse à pharmacie
- Vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence
- Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo)
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Une réserve d'eau potable
- Une radio à piles avec piles de rechange

## NUMEROS UTILES

- Mairie de SAMARÇOLLES.....05 49 98 08 25
- Pompiers (poste fixe).....18
- SAMU.....15
- Police ou gendarmerie.....17
- Numéro européen des secours (et téléphone mobile).....112
- Préfecture.....05 49 55 70 00
- Direction Départementale des territoires.....05 49 03 13 00
- Météo départementale (gratuit).. .....05 67 22 95 00
- Adresse électronique de Sammarçolles .... contact@sammarcolles.fr

### Sites internet utiles :

[www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

[www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)

[www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net) rubrique « ma commune face au risques majeurs »

## Partie à détacher et à conserver

**Quel que soit le risque** suivre les indications des autorités.



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou 87,6 FM  
France Inter 97,7 FM et 162 GO



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri

### Numéros utiles

Mairie de Sammarçolles.....05 49 98 08 25  
Pompiers .....18  
Samu.....15  
N° européen des secours et tel.mobile.....112

Police ou gendarmerie.....17  
météo départementale (gratuit).....05 67 22 95 00  
Vigicrues.....0825 15 02 85

### Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles.

### Le risque mouvement de terrain et cavités



Évacuez immédiatement les bâtiment.  
Fuyez latéralement.  
En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les parois, les tuyaux...



Ne stationnez pas sous les lignes électriques.  
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### Le risque sismique



Fuyez latéralement.  
En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les parois, les tuyaux...



Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur.  
Éloignez-vous des fenêtres.  
Coupez le gaz et l'électricité.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques.  
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### Le risque canicule



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien

Buvez de l'eau même sans soif  
Rafraîchissez-vous,  
Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour



Mettez-vous à l'abri  
Fermez les portes les fenêtres et les volets.  
Évitez les activités extérieures.  
Restez au frais.

### Le risque Grand froid et tempête



Ne montez pas sur votre toit



Ne prenez pas votre voiture  
Ne stationnez pas sous les lignes électriques ni sous les arbres.



Mettez-vous à l'abri  
Fermez les portes les fenêtres et les volets.

### Le risque transport de matières dangereuses



Ne fumez pas.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets  
Calfeutrez les ouvertures.  
Prenez une douche.

### Le risque nucléaire



Mettez-vous à l'abri.



Fermez fenêtres et volets.



Coupez le gaz et l'électricité

